

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°81

Date de Publication
1 OCT. 2018
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
1 OCT. 2018
Date de la convocation
17 septembre 2018

Présents :

Mmes FAURE-BRAC, GOBET, HATEMIAN, HAVLIK, LABI, MATEO, MAZEROLLE, SAINT CLAIR, SIMONIAN, SOULAYROL.

MM. CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE, PIANEZZE, REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

Pouvoirs :

Mme BERTRAND à Mme le Maire
Mme BREZZO à M. SIEPEN
Mme DESBIEF à Mme FAURE-BRAC
Mme FOURETS à Mme MATEO

Absente :

Mme GAWLIK

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Approbation de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et de financement des travaux à passer avec le Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour la reconstruction de sanitaires, modulaires et sécurisation de l'avant-port Nord du Port Départemental de Cassis.

A la demande de Madame le Maire, monsieur DENONFOUX expose à ses collègues que les locaux modulaires situés sur la partie sud du Port Départemental de Cassis, propriété du Département, sont vétustes et ne répondent plus aux normes d'hygiène et de sécurité. De ce fait, ils doivent être remplacés par des bâtiments démontables plus modernes, fonctionnels et intégrés esthétiquement dans le site portuaire.

En outre, il est également nécessaire de procéder à la mise en sécurité de l'accès aux pannes flottantes installées à l'avant-port Nord en période estivale.

L'inscription du port au titre des sites impose une recherche approfondie de cohérence et de qualité esthétiques des équipements à construire.

Pour garantir également la cohésion des règles de mise aux normes de sécurité, ainsi qu'une meilleure coordination des travaux susceptible d'influer positivement sur les coûts et la durée de leur exécution, il apparaît que la solution la plus adaptée consiste à ce que la maîtrise d'ouvrage de ces opérations soit assurée par une seule collectivité.

Il est ainsi confié à la Ville de Cassis la réalisation de deux projets visant à améliorer les installations portuaires, étant précisé que le coût des travaux restera à la charge du Département.

Le premier consiste à l'installation de 11 structures modulaires sur la partie du quai des Moulins / Môle neuf et la mise aux normes des toilettes et douches côté capitainerie.

Le deuxième consiste à la mise en sécurité de l'accès aux pannes flottantes de l'avant-port Nord, étant précisé que le coût des travaux restera à la charge du Département.

Le programme détaillé et l'enveloppe financière de l'opération sont définis par l'annexe 1 de la présente convention.

Le planning prévisionnel des études et des travaux est le suivant :

Etude du projet : septembre 2018

Appel d'offres : décembre 2018

Travaux : janvier 2019

Le Département s'engage à assurer le financement de l'opération selon le plan de financement prévisionnel et l'échéancier prévisionnel des dépenses et recettes ci-après définis.

Coût global prévisionnel de l'opération

Le montant global de l'opération est évalué à : 620 000 euros HT

Structures modulaires	601 000 euros HT
Sécurisation de l'accès à l'avant-port Nord	19.000 euros HT

Cette évaluation est établie sur la base d'un programme technique en valeur février 2018 défini en annexe 1 et avant lancement des appels d'offres pour les marchés publics.

Sont compris dans cette estimation les coûts afférents aux travaux et à la maîtrise d'œuvre en réalisation.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- D'approuver la convention à passer avec le Conseil Départemental des Bouches du Rhône,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 25 septembre 2018.

Le Maire,
Danielle MILON

